

Droit de l'UE et droit international - l'essentiel

Sources | primauté | effet direct | Pièges d'examen

Fiche de révision pour étudiants en droit - méthode d'examen, ne remplace ni votre cours ni un avocat.

1. Deux cartes, un seul raisonnement d'examen

Le droit international public (États, traités, coutume) et le droit de l'Union européenne (ordre juridique supranational) se recoupent mais mobilisent des outils différents. Identifier l'ordre juridique concerné dès l'introduction, avant d'appliquer les tests.

2. Les sources du droit de l'UE

- Droit primaire : traités (TUE/TFUE), principes généraux et Charte des droits fondamentaux.
- Droit dérivé : règlements (généraux et directement applicables), directives (obligatoires quant au résultat ; transposition), décisions.
- Droit souple / recommandations - valeur incitative, généralement non contraignantes.

3. La primauté

Le droit de l'UE prévaut sur le droit national contraire dans son champ d'application. Le juge national doit écarter les dispositions contraires (inapplication), sans attendre leur abrogation - jurisprudence classique de la CJUE.

- Méthode d'examen : identifier le conflit -> énoncer la primauté -> expliquer l'obligation du juge national.

4. L'effet direct

- Les dispositions claires, précises et inconditionnelles peuvent être invoquées par les particuliers devant les juridictions nationales.
- Règlements : effet direct en principe ; directives : effet direct vertical après l'expiration du délai si elles sont inconditionnelles et précises ; l'effet direct horizontal des directives est en principe écarté (nuancer selon les effets incidents vus en cours).
- Toujours se demander : qui est le défendeur - l'État (ou une émanation) ou une personne privée ?

5. Applicabilité directe et effet direct

Ne pas confondre les deux notions. L'applicabilité directe (règlements) signifie qu'aucune transposition n'est nécessaire. L'effet direct concerne l'invocabilité des droits devant le juge. Une norme peut être applicable sans avoir d'effet direct si elle est trop imprécise.

6. L'essentiel du droit international public

- Sujets : principalement les États ; les organisations internationales ; les individus dans des régimes limités (droits de l'homme, droit pénal international).
- Traités : conclusion, réserves, interprétation (outils de la Convention de Vienne si au programme), effet en droit interne selon le système national.
- Coutume : opinio juris + pratique.
- Responsabilité de l'État : fait internationalement illicite + attribution + circonstances excluant l'illicéité.

7. Pièges fréquents à l'examen

- Traiter une directive comme un règlement contre un défendeur privé.
- Oublier le délai de transposition en discutant de l'effet direct des directives.
- Confondre le renvoi préjudiciel devant la CJUE avec un appel.
- Mélanger les tests de libre circulation du marché intérieur de l'UE avec l'OMC ou le droit international public pur, sans signaler le changement de cadre.